



51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS

Téléphone : 03.26.59.95.00 Télécopie : 03.26.51.95.53
e-mail : mairiestmartindablois@wanadoo.fr
site internet : www.saintmartindablois.fr

ARRETE MUNICIPAL

Prescrivant l'Enquête Publique sur le déclassement du chemin rural dit du Bois de l'Abesse sis le Bois du Bauchet

Le Maire de la commune de Saint Martin d'Ablois,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 2,
- Vu le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989, relatif au code de la voirie routière et notamment les articles R141-1 à R141-9 relatifs aux modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint Martin d'Ablois en date du 30/06/2017,
- Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique

ARRETE

Article 1

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de désaffectation du chemin rural dit du Bois de l'Abesse sis le Bois du Bauchet à Saint Martin d'Ablois pour une durée de 15 jours du 8 au 24 Janvier 2018.

Article 2

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera affiché en Mairie de Saint Martin d'Ablois.

Il sera justifié de cette formalité par un certificat de publication du Maire

Article 3

Monsieur Philippe KLEIN, domicilié à Moussy (51530) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur

Article 4

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie de Saint Martin d'Ablois pendant toute la durée de l'enquête prévue à l'article 1 du présent arrêté aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. L'enquête publique sera close le 24 Janvier 2018 à 12 H 15.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à

l'adresse suivante : Commune de Saint Martin d'Ablois – 1, place du Général de Gaulle –
51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS

Article 5

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Saint Martin d'Ablois :

Le lundi 8 Janvier 2018 de 9 H à 11 H

Le mercredi 17 Janvier 2018 de 9 H à 11 H

Le mercredi 24 Janvier 2018 de 10 H à 12 H 15

Article 6

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site internet suivant :

www.saintmartindablois@wanadoo.fr

Article 7

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui rendra au maire son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique.

Article 8

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera adressée à Madame la Sous-préfète de l'arrondissement d'Epernay

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 9

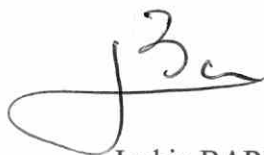
Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête sur un journal diffusé dans le département.

Dans les mêmes conditions de durée et de validité, le maire procède à l'affichage du même avis à la mairie.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la commune.

Fait à Saint Martin d'Ablois, le 23 Novembre 2017

Le Maire,



Jackie BARROIS

